

III

(Informations)

COMMISSION

Expertise

Appel d'offres (procédure ouverte) concernant un poste d'expert à la DG XIII

(95/C 200/10)

I. DG XIII (XIII/1), J. Hamacher, chef de l'unité personnel, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.

Tél. (02) 296 80 37. Téléx 28177 (Comeu B). Télécopieur (02) 296 83 61.

II. La direction générale XIII envisage de faire appel à une assistance technique temporaire dans un domaine relevant de ses compétences.

1 expertise est prévue dans le domaine suivant:

expertise à la direction C (développements technologiques relatifs aux applications télématiques (réseaux et services)).

C-5 Réseaux et services télématiques appliqués à l'intégration des handicapés et des personnes âgées.

III. Lieu d'affectation: lieux de travail de la Commission à Bruxelles.

IV., V., VI.

VII. Le contrat proposé a une durée initiale d'un an (220 jours ouvrables). Au gré de la Commission, il pourra être renouvelé deux fois, pour une durée totale ne dépassant pas trois ans (660 jours ouvrables).

VIII. Le cahier des charges doit être demandé dans les 30 jours suivant la publication du présent avis à:

Commission européenne, DG XIII/1 (BU 24 4/46), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel, télécopieur (02) 296 83 61

IX. Les offres doivent être adressées dans les 52 jours suivant la publication du présent avis à:

Commission européenne, DG XIII/1 (BU 24 4/69), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel

X. a) Représentants officiels de la Communauté européenne et représentant officiel de chaque soumissionnaire.

b) La date d'ouverture des offres sera précisée dans le cahier des charges.

XI., XII.

XIII. Le présent appel d'offres s'adresse aux personnes morales.

XIV. Indication de l'effectif annuel moyen du prestataire de services et du nombre d'emplois d'encadrement sur les trois dernières années.

XV. Validité de l'offre: 12 mois à compter de la date limite de l'appel d'offres.

XVI. Les critères d'évaluation des offres seront précisés dans le cahier des charges.

XVII.

XVIII. Date d'envoi de l'avis: 24. 7. 1995.

XIX. Date de réception de l'avis par l'OPOCE: 24. 7. 1995.